



HAL
open science

Les Tiers Lieux. Des outils de régénération économique des territoires ruraux

Raphaël Besson

► **To cite this version:**

Raphaël Besson. Les Tiers Lieux. Des outils de régénération économique des territoires ruraux .
Renouveler la géographie économique, 2013. halshs-01733322

HAL Id: halshs-01733322

<https://shs.hal.science/halshs-01733322>

Submitted on 14 Mar 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Raphaël Besson

Villes Innovations Director

Associate Researcher PACTE CNRS

r.besson@villes-innovations.com

LES TIERS LIEUX. DES OUTILS DE REGENERATION
ECONOMIQUE DES TERRITOIRES RURAUX.
RENOUVELER LA GEOGRAPHIE ECONOMIQUE

13 Mars 2018

Pour citer le chapitre d'ouvrage: Besson, R., 2018, « Les Tiers Lieux. Des outils de régénération économique des territoires ruraux », Renouveler la géographie économique, Paris : Economica

INTRODUCTION

Depuis l'ouverture de Citizen Space en 2006 à San Francisco, le nombre d'espaces de coworking double chaque année. Et c'est en Europe, selon une étude de Deskwanted, que l'on compte le plus de lieux de travail partagé au monde, avec en 2013, 1 160 lieux sur 2 500 au total¹. En France, 360 espaces de coworking ont été recensés en 2015, attirant plus de 10 000 coworkers². La réussite de ces espaces s'explique par l'émergence de nouveaux besoins en immobilier de bureaux, plus flexibles et moins chers à la location pour des travailleurs indépendants toujours plus nombreux³. Parallèlement à ces espaces de travail partagé, de nouveaux lieux de production et de collaboration émergent avec le développement de Fab Labs (des plateformes ouvertes de prototypage rapide comprenant des machines numériques), ou encore de Living Labs, définis par l'Union européenne comme « des environnements ouverts d'innovation en grandeur réelle, où les utilisateurs participent à la création des nouveaux services, produits et infrastructures sociétales »⁴.

Pour qualifier ces différents espaces, la notion de Tiers Lieux est souvent utilisée. Cette notion a été construite par le sociologue Ray Oldenburg, dans un ouvrage paru en 1989, *The Great, Good Place* (Oldenburg, 1989). Dans ce livre, Oldenburg s'intéresse à des lieux hybrides en ville, qui ne relèvent ni du domicile, ni du travail et qui se situent entre l'espace public et l'espace privé. Oldenburg observe ainsi un certain nombre de cafés, de librairies et d'espaces intermédiaires où les individus peuvent se rencontrer, se réunir et échanger de façon informelle. Et pour cet auteur, ces Tiers Lieux ont une fonction essentielle non seulement pour la société civile, mais également pour la démocratie et l'engagement civique.

La notion de Tiers Lieu connaît aujourd'hui un regain d'intérêt⁵. Le concept actuel reprend l'idée d'un espace hybride et qui facilite la rencontre entre des acteurs hétérogènes. Mais il a tendance à mettre l'accent sur la capacité productive des Tiers Lieux, analysés comme de nouveaux lieux de

¹ The Global Coworking Census 2013, www.deskwanted.com/coworking/Global-Coworking-Census-2013.pdf.

² <https://www.bureauxapartager.com/blog/infographie-les-espaces-coworking-business-en-pleine-croissance/>

³ Entre 2006 et 2011, selon l'INSEE, le nombre d'indépendants a crû de 26% en France, ce qui représentait fin 2011, pas moins de 2,8 millions de personnes.

⁴ En 2013, il existait selon le réseau européen des Living Labs ENoLL, plus de 340 Living Labs dans plus de quarante pays à travers le monde.

⁵ Antoine Burret définit les Tiers Lieux comme « des lieux de partage, de socialisation, mais aussi d'innovation et d'entrepreneuriat » (Burret, A., 2015, *Tiers Lieux. Et plus si affinités*, Editions Fyp, p. 192).

travail et d'innovation adaptés à l'ère de l'économie de la connaissance et du numérique. Le développement des Tiers Lieux tend également à se concentrer au cœur des villes, au sein de la culture urbaine et numérique. Le territoire métropolitain, avec ses sites de production et de recherche, sa densité, sa diversité sociale et fonctionnelle et ses multiples aménités, produit une série d'externalités positives essentielles au fonctionnement et à l'attractivité des Tiers Lieux.

Or depuis 2012, on constate un développement des Tiers Lieux dans les territoires périurbains et ruraux. On observe la création de coworking ruraux, dans le Perche, le Verdon, l'Orne, le Haut-Jura, l'Ardèche méridionale, ou encore en Aquitaine à Mont de Marsan, Hagetmau, Mimizan ou Captieux. Des collectifs comme Coop Connect en PACA, ou La Coopérative des Tiers Lieux en Aquitaine, tentent de mettre en réseau et de professionnaliser ces espaces⁶. Le Grand Genève œuvre de son côté à la mise en place d'un réseau maillé de Tiers Lieux urbains, périurbains et ruraux.

Ces Tiers Lieux ruraux présentent un certain nombre de spécificités. Ils se développent souvent au regard d'un enjeu de développement durable. Il s'agit de diminuer les déplacements domicile-travail, et par là même, de réduire les émissions de CO2 et d'augmenter la qualité de vie des indépendants et des salariés. De nombreuses études ont en effet démontré l'impact des Tiers Lieux sur la réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, mais aussi sur la performance des entreprises et le bien être des salariés (ADEME, 2014 ; DATAR, 2014 ; Caisse des Dépôts et Consignations, 2014)⁷. Un second enjeu des Tiers Lieux ruraux est de retenir, voire attirer des télétravailleurs, des néo-ruraux ou de jeunes pousses des filières innovantes. C'est pourquoi ces Tiers Lieux ne se limitent pas à la fonction entrepreneuriale des espaces de coworking, mais agrègent un ensemble d'aménités et de services mutualisés :

⁶ Selon une étude conduite par Neo-Nomade en juin 2016, la région Nouvelle-Aquitaine comprend 72 Tiers Lieux. La Coopérative des Tiers Lieux, qui adopte une méthodologie différente, dénombre pas moins de 154 Tiers Lieux dans son "bottin" développé en collaboration avec le conseil régional. Une enquête, réalisée au printemps 2016, montre que parmi les 37 principaux Tiers Lieux de la région Nouvelle-Aquitaine, 59% sont situés en territoire périurbain ou rural, et qu'ils accueillent plus de 500 coworkers réguliers.

⁷ La Caisse des Dépôts a publié en 2014 une évaluation des externalités des télécentres. Les impacts évalués pour les télétravailleurs sont importants : ils gagnent 80 minutes par jour sur le temps de transport, 124 €/mois, 73% des individus perçoivent une réduction du stress et 60% une amélioration de leur santé. Côté entreprise, les impacts sont les suivants : 13% d'augmentation de la production, 30% d'absentéisme en moins par télétravailleur et par an (Caisse des Dépôts et Consignation, 2014).

connexions très haut débit, centres de ressources et de formation, pépinières d'entreprises, médiathèques, plateaux de création artistique, services publics, espaces café, etc.

Cette dimension multifonctionnelle et sociale revêt une importance particulière dans le cas des Tiers Lieux ruraux. Ils sont en effet souvent portés par une ambition politique de revitalisation des centres-bourgs. Ils doivent permettre de faire vivre des services de proximité en accueillant dans les centres des travailleurs indépendants, des salariés ou des néo-ruraux. Ils apparaissent comme des points névralgiques pour (ré)activer les ressources des territoires ruraux et ancrer de nouvelles formes d'innovation et de développement, en dehors des contextes métropolitains. Plus fondamentalement, les Tiers Lieux sont conçus par les pouvoirs publics comme de nouveaux outils au service de la régénération des territoires de faible densité.

Face à ces phénomènes émergents, il nous semble essentiel de mieux comprendre le rôle des Tiers Lieux dans les processus de régénération des centres-bourgs et des territoires ruraux. Quelles sont les fonctions assurées par les Tiers Lieux, quelles en sont la portée et les limites ? Dans quelle mesure préfigurent-ils un renouvellement des politiques et des outils de développement territorial ? Pour tenter de répondre à ces problématiques, nous nous appuyons sur la notion d'écosystème régénératif développée par la Caisse des Dépôts et Consignations (1). Ce détour conceptuel nous permet de cadrer nos études de cas (2), et de discuter des perspectives ouvertes par les Tiers Lieux dans la régénération des territoires ruraux (3).